



À CŒUR JOIE : l'organisation

Le Mouvement À Cœur Joie est organisé en association régie par la loi de 1901.

► L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale annuelle, réunit les membres actifs. Elle approuve les bilans et les budgets. Le Conseil d'Administration rend compte de sa gestion et de ses actions. Elle élit les membres du Conseil d'Administration.

► Le Conseil d'Administration

Il est responsable :

- de la vie du Mouvement: humaine, musicale et financière
- des relations publiques et de sa représentation auprès des instances nationales et internationales

Il élit en son sein, le président, des vice-présidents, un secrétaire, un trésorier.

La durée du mandat d'administrateur est de 4 ans. Leur remplacement se fait par moitié tous les deux ans.

► Le Secrétariat National :

Autour de son directeur, l'équipe du secrétariat gère et organise les activités nationales en liaison avec le Conseil d'Administration

Il assure les relations avec les régions et les différents organismes nationaux et internationaux

► Le Conseil Musical :

Le Conseil Musical est chargé de faire toutes les propositions nécessaires au Conseil d'Administration pour définir et orienter la vie musicale du Mouvement, dans les domaines de formation, de répertoire et d'animation par l'intermédiaire des Délégués Musicaux de Régions.

Il est composé de personnalités choisies par le Conseil d'Administration pour leurs compétences pédagogiques ou musicales

► Les Régions :

Le Mouvement est structuré en régions.

Les régions représentent le Mouvement auprès des chorales, elles organisent leurs propres activités musicales.

Elles sont administrées par un Conseil d'Administration. Elles sont animées musicalement par un Délégué Musical Régional.

► Le Conseil des Régions :

Composé de 6 membres, élus par leurs pairs, il participe au développement du Mouvement en liaison avec le Conseil d'administration et le Conseil Musical.

Il est le relais entre les régions et le Conseil d'Administration.

► Les Assises Nationales des Chefs de chœur

Elles réunissent tous les chefs de chœur tous les 2 ans, dans un but pédagogique et musical.